

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 17 février 2022

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bouamrane, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, M. Cranoly, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, M. Monany, Mme Ségura-Traoré, M. Chabani

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi  
Mme Azoug donnant pouvoir à Mme Denis  
M. Duprey donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Taïbi donnant pouvoir à Mme Lecroq  
Mme Choulet donnant pouvoir à M. Bluteau  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Martin S.

-----



## Délibération n° 10-01 du 17 février 2022

### CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'INSTITUT NATIONAL DU CANCER (INCA) POUR LES ANNÉES 2022, 2023 ET 2024 ET AVENANT N°6 DE PROLONGATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT SCIENTIFIQUE SUR LES CANCERS D'ORIGINE PROFESSIONNELLE EN SEINE-SAINT-DENIS (GIS COP 93).

**La commission permanente du conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités locales,

Vu la loi du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique,

Vu le Ségur de la santé du 21 juillet 2021 plaçant la réduction des inégalités de santé comme un de ses engagements,

Vu le contrat d'objectifs et de performance (COP) 2015-2018 de l'INCa,

Vu la stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 et sa feuille de route 2021-2025,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Cancers d'Origine Professionnelle (GIS COP 93) du 1<sup>er</sup> janvier 2006 et ses avenants,

Vu la convention financière signée le 13 janvier 2006 avec le GIS COP 93, ainsi que son avenant n°1 en date du 28 avril 2010,

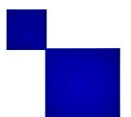
Vu la convention financière n° 2 signée le 23 décembre 2014 avec le GIS COP 93 et ses avenants,

Vu la convention financière n° 3 du 2 août 2021 signée entre les parties,

Vu la délibération du conseil départemental n°2020-II-05 du 27 février 2020 relative à la signature par le Département de la charte « Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens »,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-23 du 1<sup>er</sup> juillet 2021 lui donnant délégation,

Sur le rapport du président du conseil départemental.



**après en avoir délibéré,**

- APPROUVE la convention de partenariat à conclure avec l'Institut national du cancer (INCa) pour les années 2022 à 2024 dont le projet est ci-annexé ;
- APPROUVE l'avenant n°6 de prolongation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Scientifique sur les Cancers d'Origine Professionnelle (GIS COP 93) jusqu'au 31 décembre 2025 dont le projet est ci-annexé ;
- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer ladite convention et ledit avenant, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*